Publié sur le site de la Commune le 12.11.2026
Auteur de l'acte : Véronique RAVET, Maire

bellignat

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 octobre 2026 – 18 h 30

Le 05 octobre 2026, à 18H30, le conseil Municipal de BELLIGNAT **légalement convoqué en date du 22 septembre 2026,** s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : RAVET V. - PITTION V. – VINCENT B. – NIOGRET C.– PICHON (arrivé à 18h45) – H. PAVIOT L. – PERDRIX T. – PARNALLAND E. - COLOMBET M. – CERQUEIRA C. – BUFFAUT C. – MOREIRA J. – CLEMENT F.– BARBERIS P. – KILIC D - RHODET F. – GUILLAUBEZ C – BROYE C. – ERCAN S. – BOURDONNAY C. (arrivé à 18h49) – HASSOUN K. - ZAKI G.

Procuration est donnée par FRATTER M. à RHODET F.
Procuration est donnée par OUJAGHBI A. à RAVET V.
Procuration est donnée par PALISSE A. à ZAKI G.

Excusés : YILMAZ Y. – CORDONNIER T.

Absents :

A été élu Secrétaire de séance : **Guy ZAKI**

Le procès-verbal de la séance du 05 Juin 2026 est approuvé à la majorité, avec une abstention.

DELIBERATION 1 - Délégations du conseil municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT

CONTRATS & CONVENTIONS

OBJET	NOM / ENTREPRISE	LIEU / SERVICE	Date
Contrat saisonnier	CHARBONNIERAS Clément	Serv tech	01/09 au 31/09/2026
Contrat de vacation pour le personnel des études et surveillance de la cour	MAZIMANN Annabelle ERDAS Sibel	Ecole Primaire Pré des Saules	Au 1er/09/2026
Contrat de vacation pour le personnel des études et surveillance de la cour	MERCIER Valérie COMBET Véronique ROBERT Caroline	Ecole Primaire Les Sources	Au 1er/09/2026
Recrutement vacataire	ROBERT Caroline	Espace Santé	Du 28 au 30/07/2026
CONTRAT d'engagement de droit public à durée déterminée (CDD)	ITTOBANE Leila	Maternelle Sources	Du 31/08/2026 au 02/07/2027
STAGE – LPPR de Nantua	OUJAGHBI Assma	MARPA	Du 07/09/2026 au 16/10/2026
AVENANT de Renouvellement Bail Commercial	Sarl H.E.I.	1 bis Place des Arcades	1er aout 2026 au 31.07.2035

CONTRAT relatif à l'exécution de services de transports d'élèves organisé	TRANS JURA CAR	Restau scolaire, Pré des saules,Sources	Année scolaire 2026-2027

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée en date du 30/03/2026, elle a signé les documents suivants :

DEVIS, COMMANDES & FACTURES

OBJET	ENTREPRISE	LIEU / SERVICE	Montant TTC €
Etude faisabilité rénovation	Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain	Logements au-dessus du bar « le renouillus »	3 080.00 €
Vérification équipements sportifs & aire de jeux	SOLEUS	14 sites sur Bellignat	673.20 €
Retrofit éclairage public	BABOLAT	Place des Arcades	9 578.40 €
Retrofit éclairage public	BABOLAT	Rues Flaubert et Zola	20 361.60 €
Retrofit éclairage public	BABOLAT	Lotissement Chavonne et rue Fontanelle	14 352.00 €
Remplacement 4 horloges coffret EP	BABOLAT		2 995.20 €
Remise en état coffret éclairage public	ZEFELEC	Rue de l'Ange	1 001.21 €
Création prise téléphonique	ZEFELEC	Ecole Maternelle PDS	647.74 €
Création et Pose d'une main courante	D. SCOLA	Mairie	1 776.00 €
Travaux appartement 08	FD Peinture	MARPA	4 034.84 €
Travaux pièce commune salle à manger	FD Peinture	MARPA	3 705.86 €
Démontage radier toilettes	SAS MONA	Rue Gustave Eiffel	1 236.00 €
Remplacement Chaudière	IDEX	MAIRIE	30 055.50 €
Remplacement Aérotherme	IDEX	Service Espaces Vert	5 504.14 €
Entretien, réparation et contrôle technique MASTER	GARAGE AUTOLINE	Bâtiment	1 450.99 €
Petits Matériels	PROLUTECH	POLICE MUNICIPALE	631.34 €
Volet	HAUT-BUGEY FERMETURES	Ecole Primaire PDS	1 000.12 €
Achat petit matériel	FOMM	VOIRIE + Restaurant scolaire + Groupe scolaire Sources	538.04 €
Peinture routière solvantée	VIRAGES	VOIRIE	2 832.00 €
Mise aux normes électrique cloches	Ets PACCARD	EGLISE	14 751.93 €
Flocage + installation rampe sur Nouveau véhicule RIFTER	ADM AUTO	POLICE MUNICIPALE	3 780.00 €
Nettoyage caniveaux et gouttières	SC RICHARD	Groupe Scolaire PDS	2 112.80 €
Sonnette vidéo connectée	M2B TELECOM	MARPA	1 160.40 €
Changement bulle de désenfumage	FSPI	Maternelle PDS	3 588.00 €

ement fourniture et pose regard x 1000	SNTP	Jardins partagés	3 576.00 €
egarnissage	TECHNIGAZON	Stade Municipal	1 555.20 €
Entretien balayeuse	MATHIEU Fayat Group	VOIRIE	960.00 €
Remplacement table ping-pong – (sinistre du 11/08/2025)	KOMPAN	Square Eiffel	3 676.80 €
2 panneaux basket	Ets DANIEL GIRAUD	Primaire PDS	1 192.80 €
Abonnement 20 Places tribunes Hyundai	Oyonnax RUGBY		3 000.00 €

Concernant les places de rugby, Mme le Maire rappelle qu'elles sont à disposition des élus et du personnel sur simple demande dans la semaine qui précède les matchs.

Le Conseil après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DONNE acte à Madame le Maire, des actes de gestion définis ci-dessus dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée en application de la loi du 17 Décembre 1970.

DELIBERATION 2 – RAPPORT 2025 – Mise en œuvre de la Politique de la Ville Haut-Bugey Agglomération – Oyonnax - Bellignat

Rapporteur : V. RAVET

Arrivée de M. PICHON Hervé

Conformément au décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015, il revient à Haut-Bugey Agglomération, compétente en la matière depuis 2018, de présenter le rapport annuel relatif à la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur le territoire.

Ce rapport 2025, joint en annexe, a été présenté le 17 septembre dernier au conseil d'agglomération et doit être présenté devant chacun des conseils municipaux des communes concernées, afin de garantir une transparence totale et une appropriation par tous des enjeux et des avancées.

Il dresse un bilan complet des actions menées l'an passé, mais aussi des orientations et des programmes partenariaux qui structurent notre engagement en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants à travers la mise en œuvre de la Politique de la ville : à savoir, le Contrat de ville, le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) et de sa Gestion Sociale Urbaine de Proximité (GSUP).
Le rapport 2025 couvre les actions menées par un territoire engagé dans deux de ses communes disposant de Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) :

- Oyonnax : le quartier La Plaine – La Forge, étendu depuis le 1er janvier 2024 au secteur Guynemer
- Bellignat : le quartier Le Pré des Saules, dont le périmètre reste inchangé.
  Ces quartiers, riches d'atouts, font l'objet d'une attention particulière à travers :
- Les opérations de renouvellement urbain (NPNRU) ;
- La programmation annuelle du Contrat de Ville 2024-2030, levier essentiel et complémentaire de l'ANRU.

La Politique de la Ville, telle qu'elle est portée par Haut Bugey Agglomération, s'articule autour de cinq piliers majeurs :

- Le pilotage du nouveau Contrat de Ville (2024-2030) et du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU 2020-2026), avec sa composante Gestion Sociale Urbaine de Proximité (GSUP 2022-2026) ;

- L'intégration des thématiques de développement urbain, de développement local, et d'insertion économique et sociale, notamment à travers les clauses sociales ;
- La prévention de la délinquance, via le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)
- La santé et plus particulièrement la santé mentale
- L'éducation avec le Programme de Réussite Educative (PRE) et la Cité Educative.

Cette approche globale vise à transformer en profondeur les quartiers concernés, en mobilisant l'ensemble des acteurs autour de projets concertés et coconstruits.
Mme le Maire, au vu de l'ensemble des éléments, et le conseil municipal
APPROUVENT **à l'unanimité** le rapport 2025 sur la mise en œuvre de la politique de la Ville.

DELIBERATION 3 – ADHÉSION à l'ADIA – Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain

Rapporteur : V. RAVET
Arrivée de Claude BOURDONNAY

Mme Véronique RAVET présente à l'assemblée l'Agence départementale d'Ingénierie de l'Ain ADIA (voir plaquette et statut ci-joint).

Créée à l'initiative du département, cette structure de type Ets public administratif accompagne les collectivités adhérentes dans la conduite de leur projet. (Expertise technique, juridique, opérationnelle). Elle met à leur disposition un ensemble de service dédiés à la gestion des projets dans les domaines de la voirie et des espaces publics, de l'eau, des bâtiments, de l'urbanisme et de l'assistance administrative et financière.

Convaincue que cette agence peut être UN atout pour la commune afin de l'accompagner dans ses projets à venir, Mme le maire propose d'adhérer dès à présent.

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « *Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier* »,

Vu la délibération du Conseil général de l'Ain en date du 24 juin 2013 proposant la création d'une Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain sous la forme d'un établissement public administratif,

Vu les statuts de l'Agence adoptés par l'Assemblée départementale et l'Assemblée générale constitutive de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain du 7 octobre 2013 et modifiés par l'Assemblée générale extraordinaire du 23 mars 2017, du 26 mars 2025 et du 20 mai 2026 notamment dans son article 1.6 : « *Toute Commune, tout Etablissement Public Intercommunal de l'Ain peut demander son adhésion à l'Agence. Elle délibère dans ce sens et approuve, par la même délibération, les présents statuts. L'adhésion devient effective dès transmission de* la délibération opposable à l'Agence. L'adhésion *d'un EPCI n'emporte pas adhésion individuelle des communes qui le composent et réciproquement.*».

Mme le Maire indique que cette adhésion permet à la commune de missionner ADIA pour travailler sur la faisabilité de rénover les logements au-dessus du bar le RENOUILLU. Compte-tenu de la vétusté

du bâtiment et des failles dans les murs visibles depuis l'extérieur, un diagnostic structure sera nécessaire avant tout.

Peggy BARBERIS demande s'il est nécessaire d'adhérer dès cette année, pourquoi ne pas attendre 2027 ? Mme le Maire lui indique que ADIA travaille dès cette d'année afin que nous puissions avoir un avis avant le vote du budget. La cotisation est annuelle.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle structure, **à la majorité, avec une abstention,**

DECIDE

- D'adhérer à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain et d'en approuver les statuts,

- D'approuver le versement d'une cotisation pour l'année 2026 fixée par le Conseil d'Administration en application de l'article 1.6 des statuts.

pour 2026 – 3 886 habitants x 0.25 € = 971.50 €.

- *D'autoriser Mme le maire à signer les conventions d'intervention avec l'agence départementale,*

DELIBERATION 4 - CONVENTION de participation au financement de services de documentation et d'aide à la décision (SVP)

Rapporteur : V. RAVET

Dans le cadre de ses actions en faveur de la cohésion et de la solidarité de territoire, et afin de bénéficier d'économies d'échelles, Haut-Bugey Agglomération (HBA) a lancé une consultation pour désigner un prestataire à même de proposer des services de documentation et d'aide à la décision publique territoriale.

Après identification de l'offre économiquement la plus avantageuse, un contrat d'une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2027 a été souscrit par l'Agglomération avec la société SVP afin que les 29 entités mentionnées dans la convention de refacturation, HBA comprise, bénéficient d'accès à l'offre de services brièvement décrites ci-après en matière de fonction publique, marchés publics, état civil, statut des élus, finances et fiscalité, urbanisme, intelligence territoriale, règlementation technique, relation public/privé, recherche de partenariats... :

- Accompagnement opérationnel par des experts via des entretiens téléphoniques (réponses d'experts, aide à la prise de décision), avec réponses écrites sur simples demandes + références des textes et jurisprudences.
- Veille métier décideur public : revue du web, actualité juridique, bonnes pratiques métier, question/réponse d'homologues, actualités marquantes, webconférences ..
- Accès inclus et illimité sur internet à une large base de données : documentation (fiches pratiques, livres blancs, notes d'actualité, exemples de délibérations, arrêtés, règlements, bases de rédactions de marchés publics, textes, jurisprudences...).
- Services d'intelligence artificielle.

Il s'agit par ces services de sécuriser les pratiques quotidiennes des communes et de l'agglomération.
Le montant total du marché conclu est de **28 680.00€ HT soit 34 416.00 € TTC par an,** à répartir entre les entités, dont 1 427.50 € HT (1 713.00 € TTC) pour BELLIGNAT

La convention qu'il est proposé d'approuver prévoit que HBA sera l'interlocuteur privilégié de SVP en ce qui concerne la facturation. L'Agglomération paiera la totalité de la facture annuelle à SVP, charge ensuite à l'agglomération de refacturer, chaque année, les montants dus aux communes, selon les modalités et montants précisés dans la convention de refacturation établie d'un commun accord entre les parties.

Aucune entité ne pourra adhérer aux services au cours de ces trois années ni se retirer de cet achat mutualisé sans indemniser le prestataire.
Les entités pourront en revanche interroger directement SVP pour aide à la décision par n° de téléphone dédié ou plateforme dédiée.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention de participation au financement des services d'accès à de la documentation et d'aide à l'action publique territoriale 2027-2029, joint en annexe

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** :

- **D'APPROUVER** les modalités de la convention de participation au financement de services d'accès à de la documentation et d'aide à la décision 2027-2029 conclue entre HBA et les 28 communes.

- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention ci-contre ainsi que tout acte en rapport avec cette convention dès lors qu'il n'entraine pas une augmentation de montant pour la commune.

DELIBERATION 5 – ADOPTION de la CONVENTION pour la mise à disposition de personnel dans le cadre du parcours de formation « assistant administratif en collectivité territoriale » session 2026 par le centre de gestion de l'Ain

Rapporteur : V. RAVET

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal, que le conseil d'administration du Centre de Gestion de l'Ain a validé l'organisation et le financement d'un parcours d'initiation au métier d'assistant(e) administratif(ve) en collectivité territoriale pour 11 candidats.

Cette action de formation s'inscrit dans une démarche partenariale avec le CNFPT et France Travail, avec l'objectif de former une quinzaine de demandeurs d'emplois ou de personnels titulaires en situation de reclassement professionnel sur le poste d'assistant administratif polyvalent en petite commune, et de faciliter leur recrutement et leur adaptabilité dans l'exercice de cette fonction dans le cadre d'un parcours de formation en alternance.

L'article L 452-44 du CGFP prévoit que les Centres de gestion peuvent mettre des agents territoriaux à leur disposition pour remplacer des agents territoriaux momentanément indisponibles, effectuer des missions temporaires, pourvoir un emploi vacant qui ne peut être immédiatement pourvu et effectuer des missions permanentes à temps complet ou non complet.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées à titre onéreux par convention.
La formation se déroule du 21 septembre 2026 au 30 novembre 2026 inclus, en alternance entre modules théoriques et pratiques en collectivité. A l'issue, les « lauréats de la formation assistant (e) administratif (ve) » seront recrutés sous contrat à durée déterminée par le CDG01 en qualité d'adjoint administratif

principal de 2ème classe et rémunérés sur la base de l'IB368- IM367 pour une durée de 6 mois. (CDD du 01 décembre 2026 au 31 mai 2027 inclus).

Les lauréats, afin de parfaire cette formation, pourront dès lors être mis à disposition des collectivités (qui se seront fait connaître (ou recrutés directement) dans le cadre d'un recrutement pérenne, ou à défaut, temporaire.

La Collectivité d'accueil remboursera au CDG01 à hauteur de 50 %, la rémunération brute chargée de l'agent mis à disposition au prorata de la durée hebdomadaire et de la durée de la mise à disposition.

Mme le Maire indique la formation assistant administratif en collectivité territoriale session 2026, vient de débuter ; dispensée en alternance entre des modules théoriques à Péronnas (4 semaines) et des périodes de pratique en collectivités (5 semaines) du 21 septembre 2026 au 30 novembre 2026 pour une dizaine de demandeurs d'emploi.
Cette formation a été souhaitée afin de faciliter le recrutement des collectivités sur ces métiers en tension.
Parmi les candidats recrutés par le CDG01, il est possible que l'un d'entre eux souhaite venir à BELLIGNAT.
Si c'est le cas, il pourra nous être mis à disposition, selon les conditions définis ci-après.

LE CONSEIL MUNICIPAL, **à la majorité, avec une abstention,**

Sur le rapport de Madame le Maire, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de recourir aux lauréats de ce parcours de formation mis en place par le Centre de Gestion de la FPT de l'Ain
- d'autoriser Madame le Maire, à conclure et signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain annexée à la présente délibération ;
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

DELIBERATION 6 – ADHÉSION au groupement de commandes dédié à des prestations de service de vérifications périodiques règlementaires

Rapporteur : B. VINCENT

Les collectivités territoriales sont règlementairement tenues d'effectuer des vérifications périodiques règlementaires.

Soucieuses de réaliser des économies d'échelle, de mutualiser des procédures de marchés publics et de sécuriser les pratiques, il est souhaitable que la commune de BELLIGNAT adhère au groupement de commandes dédié aux vérifications périodiques règlementaires suivantes : installations électriques + blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES) et extincteurs.

La convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe, à signer par l'ensemble des entités du groupement de commandes, précise l'objet, les rôles du coordonnateur et des différents membres, les modalités de fonctionnement du groupement et de participation financière de chacun.

Elle prévoit notamment que HBA sera coordonnateur du groupement et que l'exécution du marché relèvera de chaque entité en ce qui la concerne (paiement du prestataire, modification de marché propre à l'entité, suivi d'exécution...). Le coordonnateur de groupement pourra reprendre ce rôle dans l'exécution lorsqu'une démarche concerne plusieurs entités, selon dispositions prévues par la convention.

Kamel HASSOUN interroge M. Benoit VINCENT sur le coût de ce groupement de commande. Il s'agit uniquement d'une mutualisation, HBA n'est pas rémunéré pour la prestation.
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L 2113-6 et suivants,
Vu le projet de convention constitutive de ce groupement de commandes,

Le Conseil municipal, **à l'unanimité :**

- **D'ADHÉRER AU GROUPEMENT DE COMMANDES** dédié à la passation de contrats de prestations de service relatifs à la réalisation des vérifications périodiques règlementaires suivants : installations électriques + blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES) et extincteurs ;

- **D'AUTORISER** Madame le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tout avenant nécessaire à son exécution ainsi que les avenants au(x) marché(s) public(s) objets du groupement de commandes qui ne relèvent pas du coordonnateur.

DELIBERATION 7 – SIEA – Rapport de la CRC

Rapporteur : B. VINCENT

Monsieur Benoit VINCENT, informe les conseillers municipaux qu'en assemblée générale du 12 décembre 2025, le président du SIEA avait présenté à l'ensemble des délégués, le contenu du rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur les comptes et la gestion du SIEA, ainsi que sur le déploiement du Très Haut Débit par le SIEA, sur la période 2018-2025.

La CRC demande une présentation de ce rapport, (joint en annexe) en séance de conseil municipal des communes membres. Vous sont aussi transmis :

- Les principaux points du rapport ainsi que les recommandations de la CRC et les réponses apportées par le Président Walter MARTIN
- Le communiqué de presse de la CRC, reprenant les grandes lignes du rapport.

Benoit VINCENT ajoute que concernant l'éclairage public, le transfert de compétence n'est actuellement pas totale lorsqu'il est réalisé. SIEA facture un montant fixe par point lumineux pour le fonctionnement et laisse le choix des investissements aux collectivités. Compte-tenu du rapport de la CRC, cette pratique va certainement devoir évoluer. Réflexion en cours.

Après avoir pris connaissance des documents et échangé sur le sujet,

Le conseil Municipal de BELLIGNAT, **à l'unanimité** ACTE la présentation de ce rapport en séance.

DELIBERATION 8 – LOCATIONS DE SALLES - 2027

Rapporteur : H. PICHON

Monsieur Hervé PICHON, Adjoint à la Vie associative et communication, indique qu'il convient d'apporter quelques modifications dans le règlement pour les locations de salle à partir de 2027, et notamment pour se mettre en conformité avec le plan de réduction du chèque.
Suite à la fin annoncée des encaissements des recettes publiques par chèque à horizon 2027, la DGFIP développe des moyens de paiement plus surs, plus efficaces et moins couteux. (Payfip, CB, virement, virement simplifié et bientôt, WERO, SoftPos, etc...)

Aussi concernant les locations de salle, il convient de proposer aux usagers le prélèvement unique (fiable, rapide et sans frais) et d'éviter les chèques. **Les règlements sont donc modifiés en conséquence.**

Il propose de maintenir les tarifs ci-dessous et les cautions, mais d'apporter quelques modifications quant aux modalités d'attribution de salle. (voir règlements joints)

DESIGNATION	TARIFS	CAUTION MATERIELS	CAUTION NETTOYAGE	CAUTION TRI DECHETS
SALLE REZ DE CHAUSEE	60.00€			
PETITE SALLE (1er étage)	300.00€	350.00€	150.00€	100.00€
GRANDE SALLE (rez-de-chaussée)	1 000.00€	900.00€	300.00€	100.00€
SALLE J. PREVERT	150.00€	150.00€	50.00€	50.00€

Il est décidé **à l'unanimité** de maintenir la gratuité des salles une fois par an pour le personnel communal en poste depuis plus d'un an, et pour les membres du Conseil Municipal, **uniquement.**

Concernant les associations de BELLIGNAT, il est proposé, qu'elles puissent utiliser lesdites salles gratuitement, à raison de deux manifestations par an. Au-delà de deux gratuités, l'Association louera la salle à un prix de location réduit (50% du montant normal). Les réservations restant limitées à SIX par année.

TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS

Mme le Maire souhaite évoquer quelques instants les événements de ce matin aux abords du Lycée Arbez Carme. Les lycéens qui souhaitaient manifestés « normalement » n'ont pas pu le faire. Des jeunes ont amassé des poubelles d'Oyonnax / BELLIGNAT pour les incendier. Les débordements de ce matin ont été bien gérés grâce à la présence très tôt de la Police, informée par les réseaux sociaux. Les jeunes ont pu être stoppés au niveau de la pizzéria. Les jeunes du quartier ont aidé les forces de l'ordre à contenir les jeunes venus d'ailleurs et à ranger les poubelles pour éviter l'incendie. Présence de Mme la Sous-Préfète aussi. Pas de renfort de bourg car situation plus grave là-bas. Beaucoup de mineurs que les parents ont dû venir chercher.

Compet-tenu de cette agitation devant le lycée, pas de bus pour la primaire Sources ce matin. Quelques enfants n'ont pas pu être à l'école ce matin.

David KILIC ajoute que 100 % des élèves présents ont pu s'exprimer sur leurs revendications et que la Synthèse a bien été remontée. Sur les 20/30 individus perturbateurs, 7 ont été arrêtés.

VIE ASSOCIATIVE ET COMMUNICATION

Hervé PICHON rappelle les dates des manifestations à venir :

- Braderie de l'enfance du CSJP 10.10.2026
- Repas grenouilles du comité des fêtes : 17/10 (complet)
- Cérémonie Bacheliers Samedi 24/10 à 11 h en salle Sambardy
- HALLOWEEN du comité des fêtes - Nouvelle formule - 15 à 18 heures – si dispo les élus sont les bienvenus pour aider

Concernant les AG :

- AG VETERAN - VENDREDI 02.10.2026 18 H45
- AG PATCH - MARDI 13.10.2026 – 18H30
- AG CAF - 9.10 – 18H30
- AG ECHB – le 24.10 à 17 H (à confirmer)
- AG Pétanque - 6.11 à 18 Heures

KANGOO publicitaire – Flocage du véhicule le 29/10/2026 – Voir date pour invitation des annonceurs à l'inauguration... un samedi matin.

TRAVAUX ET INFRASTRUCTURES

Thierry PERDRIX informe le conseil municipal des travaux réalisés et en cours :

- Barrières posées vers l'église pour sécuriser les cérémonies.
- Déplacement de la toilette en cours – pas encore de date précise.

Le nouveau véhicule Police Municipale devrait arriver demain (il manque juste un sticker)

BUDGET – FINANCE

Véronique PITTION indique que les recettes d'investissements sont en cours de réception :

- Subventions encaissées : 442 000 € / 655 000 € prévues.

Dépenses Energie : En gaz – 2ème semestre payé : augmentation de 25 000 € de facturation. (pas de dépassement du budget prévu) – 12 cts le KW/h – Fonctionnement énergie dépense : 71% de la prévision 285 913 € - Consommation à surveiller. Changement de la chaudière à venir en mairie.
Les Droit de mutation ont doublés : 109 000 € . Difficile à anticiper...

Les derniers travaux prévus s'engagent (voir délib 1) – Rétrofit éclairage public – Chaudière Mairie – aérotherme Service EV – Cloches églises – Travaux Marpa ...

JEUNESSE ET EDUCATION

Catherine NIOGRET indique que le bilan du PRE 2025 a enfin été présenté. Cette année, lors de la réunion de pré-rentrée, elle n'a pas jugé utile de refaire une présentation compte-tenu de la stabilité des équipes. L'action de parrainage déposé par le PRE dans le cadre de la cité éducative commencera prochainement avec 2 parrains-marraines et 2 bénéficiaires de Bellignat pour cette nouvelle année 2026-2027.

A l'école des Sources les effectifs CP en études sont trop importants pour laisser un seul groupe, la mairie recherche donc une personne.

Le CME se réunira demain soir notamment pour travailler sur le projet de renaturation de la cour : imaginer la cour d'école de demain...Pour la cérémonie du 11/11 les enfants pourront chanter grâce à l'intervention de Candice, intervenante musique dans nos écoles. La vente de Bleuet aura aussi bien lieu avec une nouveauté : des boites spécifiques pour la vente. La préparation de la cérémonie aura lieu le 3/11. En décembre, prévoir le renouvellement du CME, il reste seulement 3 séances avec ce conseil.

ESPACE URBAIN

Benoit VINCENT fait part de l'attribution de permis de construire : Rue de la Fontanelle, Rue des Montains, rue Gay Lussac (extension) et Rue de l'ANGE (extension), Rue mont olivet (aménagement des combes) –

SOLIDARITES

Mme Laurence PAVIOT indique que concernant la Marpa, elle travaille actuellement sur le choix du mobilier à renouveler, et sur l'organisation des travaux de peinture de la grande salle et de la salle d'activité destinée à devenir la salle TV. La Marpa aura 20 ans en 2027, ces travaux devront être terminée pour l'événement qui reste à construire. ... les idées sont les bienvenues....

Concernant le CSJP, un Conseil d'administration est prévu le 07/10. La cantine éphémère du 08/10 est annulée. Le centre souhaite aussi que la Commune réalise des travaux pour améliorer la partie « accueil » du centre Social. Cette demande est étudiée et sera abordé en Commission.

Un Comité technique a lieu jeudi 15/10 avec la sauvegarde de l'enfance pour faire un bilan d'étape.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire indique que les Pavillons SEMCODA de l'avenue d'Oyonnax sont en cours d'attribution pour aménagement des familles fin novembre. La mairie est réservataire sur 1 pavillon. Les autres sont Préfecture / SEMCODA et Action logement. Les Tarifs sont différents en fonction des financements obtenus.

Véronique RAVET informe aussi de la Visite de la sous-préfète mardi 29 septembre. Objectif échanger sur la Commune dans son ensemble et visite d'une entreprise de la commune – VISITE de AMCOR. Par manque de temps, la visite complète du quartier n'a pu avoir lieu et sera reportée.

Un conseiller rappelle que M. BRUN a demandé un miroir à la sortie du Verclet ... Mme le Maire indique qu'un miroir existant et non utile sera déplacée pour être installé à cet endroit.

Mme le Maire informe aussi le conseil du courrier des habitants de la route de Groissiat qui font part de leur inquiétude quant aux vitesses excessives des véhicules sur le CD111. Ils demandent que des aménagements soient réalisés pour réduire la vitesse ....Dans un premier temps le radar pédagogique sera réinstallé et des contrôles de vitesse réalisés de nouveau, etc....
Concernant les Ordures ménagères des habitants de la vieille Rue, Mme le Maire informe de l'avis favorable de HBA pour la mise à disposition de BACS JAUNES en porte à porte. Les bacs rouges resteront dans le point de regroupement mais qui sera déplacé.

Guy ZAKI

Secrétaire de séance



Véronique RAVET

Maire

